BANQUET DE L'ASSOCIATION FRATERNELLE

DES

EMPLOYÉS & OUVRIERS

des Chemins de fer Français

SECTION DE REIMS

(6 Août 1898)

DISCOURS DE M. BARABANT

Directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est

PARIS
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE MAULDE, DOUMENC ET Cie
144, Rue de Rivoli, 144
—
1898

BANQUET DE L'ASSOCIATION FRATERNELLE

DES

EMPLOYÉS & OUVRIERS

des Chemins de fer Français

SECTION DE REIMS

(6 Août 1898)

DISCOURS DE M. BARABANT

Directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est

PARIS

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE MAULDE, DOUMENC ET Cie

144, Rue de Rivoli, 144

—

1898



Banquet de l'Association Fraternelle

des Employés et Ouvriers des Chemins de fer Français

Section de Reims

(6 Août 1898)

DISCOURS DE M. BARABANT

Directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est

Mesdames, Messieurs,

Les fêtes cordiales et fraternelles de votre Association vous permettent de vous réunir avec vos familles (et vous avez bien raison d'y convier vos femmes et vos filles), de vous mieux connaître les uns les autres et, par suite, de resserrer les liens de la camaraderie qui règne entre vous. De même, ces fêtes sont pour vos Chefs une excellente occasion de se trouver au milieu de vous, de vous montrer qu'ils sont vos véritables amis et non vos adversaires, et de chercher à dissiper les malentendus que certains mauvais esprits s'efforcent de créer entre nous. Au risque de me répéter, je combattrai sans

relâche les Légendes inexactes et injustes qui ont cours à propos des Chemins de fer. La vérité finira par prévaloir. Et il importe que, vous surtout, vous la connaissiez. Notre Compagnie, en faisant appel à votre dévouement tient à ce que vous sachiez bien qu'elle en est digne.

Je crois avoir, dans une précédente réunion Fraternelle, démontré l'inanité de la formule dite des **conventions scélérates.** Cependant j'en dirai un mot, parce que vous rencontrerez encore des personnes convaincues que les avances de garantie sont des cadeaux faits par l'État aux Compagnies, tandis que ce sont des prêts faits au taux de 4 °/₀, qui est d'ailleurs devenu excessif. Mais dans le Parlement, où la formule avait fait fortune, l'opinion est éclairée aujourd'hui à cet égard : on reconnaît que, grâce à ces conventions, l'État a pu construire et faire exploiter des milliers de kilomètres de lignes improductives par elles-mêmes, mais jugées nécessaires au point de vue politique ou militaire : on sait que les Compagnies ont grandement contribué au développement de l'outillage national, comme des auxiliaires et non des adversaires de l'État. Le mot de **conventions scélérates** est tombé maintenant sous le ridicule.

Je me suis attaqué déjà, et je ne m'en lasse pas, à une autre Légende, très répandue et très inexacte, celle du prétendu **Favoritisme**, des **fils à papa** comme on dit dans certaines feuilles. Eh bien, Messieurs, je suis très hostile au **Favoritisme**. Certes, quand il s'agit de nous recruter, il est naturel et d'ailleurs inévitable que les candidats cherchent à produire les témoignages

de personnes honorables qui se font leurs garants, leurs répondants. Et encore, vous le savez, nous donnons la plupart du temps la préférence à un fils d'agent. Mais, une fois entrés à la Compagnie, les agents ne doivent avoir et n'ont, quoi qu'on dise, d'autres protecteurs qu'eux-mêmes, suivant la manière dont ils remplissent leur fonction. Tout passe-droit serait une injustice et serait en outre une faute, car la Compagnie est plus intéressée que personne à ce que chaque fonction soit confiée au plus méritant.

Une autre légende très répandue dans le public et dans le parlement est celle du **surmenage**. Elle provient le plus souvent d'une confusion, quelquefois sincère, entre les heures de **travail** et les heures de **présence.** Nous avons voulu y répondre par des chiffres. Dans une note récente et d'après des documents authentiques, nous avons montré que le public, préoccupé du rôle et de la responsabilité des mécaniciens, par exemple, est bien mal renseigné sur les conditions réelles du travail de ces agents, qui forment d'ailleurs une élite. Eh bien, voici les chiffres établis d'après le dépouillement de la totalité des roulements de 1897 : En moyenne, les mécaniciens d'express font 7^{h} 12' de travail par jour, dont 5^{h} 15' sur la machine. Les mécaniciens de trains de marchandises, qui ont un service plus long, mais plus doux, font 9^{h} 59' de travail dont 7^{h} 28' sur la machine. Le travail est réglé d'après des roulements vérifiés par les Agents du Contrôle de l'État auxquels sont signalées les moindres dérogations. Or, en 1897, nous n'avons eu que 27 dérogations pour 10,000 cas ; et notez qu'on tient compte, pour le calcul, même des

dérogations d'une minute ! Voilà, Messieurs, la vérité à la place de la Légende.

J'arrive maintenant à la question des **salaires,** qui prête aux déclamations les plus faciles de la part de ceux qui prêchent la haine des classes. Eh bien ! Messieurs, dans un régiment tout le monde ne peut pas être colonel ni même caporal. L'inégalité des traitements est inévitable. L'égalité des salaires est une chimère comme l'égalité de la taille, de la force ou de l'intelligence chez les hommes. Mais vous avez le droit et même le devoir de chercher à adoucir cette inégalité en vous élevant vous-mêmes par le travail et la conduite. La société, qu'on prétend si mal faite, vous en donne les moyens, notamment par la diffusion de l'instruction, et la Compagnie vous facilite cette tâche honorable. Vos chefs ont presque tous commencé leur carrière par les emplois les plus modestes, et s'ils sont parvenus à des situations plus ou moins élevées, c'est qu'ils les ont méritées par leur travail et leur capacité. Ne savez-vous pas que les plus hauts fonctionnaires des Compagnies sont les fils de leurs œuvres? Je sais qu'on m'objectera leur **monopole** d'ingénieurs. Mais ce monopole est à la portée de tout le monde. Il suffit pour le conquérir d'avoir une santé de fer, de se mesurer pendant sept ou huit ans avec l'élite intellectuelle de la jeunesse française, et enfin de subir avec succès plus de deux cents examens.

Messieurs, il est très facile de mettre en opposition les traitements des chefs supérieurs et des agents les plus modestes. Mais, d'une part, ces chefs supérieurs sont peu nombreux, et il n'y a aucune injustice à ce qu'ils soient traités en proportion de l'importance de leurs fonctions

et de leurs responsabilités, comme cela se fait dans toutes les industries. Supposez, d'ailleurs, que le Directeur, par exemple, n'ait pas de traitement du tout, ce qui serait tout de même un peu excessif, et que la masse du personnel bénéficie de cette suppression : il en résulterait pour chacun de vous une augmentation de salaire d'un peu plus de 0 fr. 10 **par mois.** Avouez que cela ne résoudrait pas la question sociale.

D'autre part, les débutants, n'ayant pas de profession déterminée ni de métier spécial, peuvent être comparés aux ouvriers agricoles, par exemple, lesquels sont soumis aux mortes saisons, aux intempéries, exposés aux contre-coups d'un orage ou d'une gelée qui peut détruire les récoltes et anéantir en une heure les efforts d'une année entière de labeur. Si votre sort n'était pas préférable à celui des ouvriers des champs, comment aurions-nous pour notre seul réseau plus de 7,000 demandes d'emploi ? Ce chiffre ne donne-t-il pas à réfléchir aux agents qui se joignent aux mécontents, et que tant d'aspirants seraient heureux de remplacer sur l'heure? Ce chiffre n'est-il pas un avertissement pour certains hommes politiques qui, aveuglément et au détriment de l'agriculture, laquelle est pourtant l'industrie fondamentale, demandent sans cesse de nouveaux privilèges en faveur d'une classe de travailleurs déjà privilégiés? Vous êtes, en effet, à l'abri du chômage : les secours médicaux et les retraites adoucissent pour vous les conséquences de la maladie et de la vieillesse. De plus, une partie d'entre vous est indisponible en temps de paix comme en temps de guerre. Et, enfin' vous n'avez rien à redouter des variations de la poli-

tique, puisque notre Compagnie, qui est une Société industrielle et commerciale, s'abstient de toute politique.

Enfin, Messieurs, la question des salaires ne se tranche pas artificiellement. Elle est subordonnée, dans une certaine mesure, à une loi naturelle, celle de l'offre et de la demande, loi que quelques-uns contestent, mais que tous appliquent instinctivement et quotidiennement. Je ne prétends pas qu'il faille en pousser l'application à l'extrême, car elle mériterait alors le nom de loi d'airain que lui donnent ceux qui la méconnaissent.

Aussi notre Compagnie fait-elle spontanément les plus grands sacrifices pour augmenter progressivement les salaires, pour réduire la durée et adoucir les conditions du travail.

En outre, elle consacre annuellement une somme de 9 millions de francs à ses institutions patronales, qui augmentent vos traitements de 17 °/₀ et permettent d'assurer aux agents commissionnés des retraites pouvant atteindre les trois quarts du traitement, et aux agents en régie des secours annuels égaux à la moitié des chiffres précédents; en cas de maladie, de vous conserver vos traitements et de vous faire soigner par un personnel médical payé exclusivement par elle et choisi parmi les médecins les plus éminents dans chaque localité ; de subventionner vos Sociétés coopératives; de placer une partie de vos enfants dans des apprentissages, des écoles ou des asiles; de vous faire des avances gratuites en cas de gêne momentanée; d'accorder des allocations croissantes aux agents chargés de famille, etc..... La Compagnie vous donne, en outre,

des facilités considérables de circulation et d'approvisionnement, etc...... Et cependant le chiffre de notre garantie, en 1897, a été de 5,600,000 francs, c'est-à-dire que nous avons perdu 15,000 francs par jour. Y a-t-il quelque part des industries ou des administrations qui s'imposent de pareils sacrifices dans de semblables conditions? Certes, nous espérons rembourser bientôt à l'État la dette correspondant à la garantie. Mais peut-on laisser dire que notre maison est un **bagne** et que nous **gorgeons** nos actionnaires au détriment de nos agents?

Voici, d'ailleurs, la réponse à ces deux griefs : D'une part, vous-mêmes qui le connaissez, ce prétendu bagne, vous n'avez souvent pas de plus vif désir que d'y voir entrer vos fils; d'autre part, les Actionnaires qui, au cours actuel, ne reçoivent, d'ailleurs, que 3 °/₀ d'intérêt de leur capital, approuvent les institutions patronales qui coûtent 9 millions par an, c'est-à-dire plus de 45 °/₀ du dividende qui leur est distribué : et même dans les Assemblées générales, c'est le passage du rapport annuel relatif aux institutions patronales qu'ils applaudissent le plus vivement. Et voilà encore la vérité en face de la légende, qui représente la Compagnie et ses Actionnaires comme sans entrailles !

Vous le voyez, les adversaires de l'ordre social s'attaquent d'abord aux Sociétés qui, comme les Compagnies de chemins de fer, sont les plus bienveillantes, les plus paternelles, et, disons-le hautement, les plus honorables.

Eh bien, il est temps de remettre les choses au point. Toutes ces attaques sont imméritées et diffamatoires.

Ne vous laissez ni entraîner par une camaraderie mal entendue, ni intimider par des menaces impuissantes ou des dénonciations sans portée. Suivez toujours le vieux drapeau du devoir.

Sur notre réseau, les comparaisons militaires viennent naturellement à l'esprit. Que penseriez-vous d'un régiment dont les hommes diraient à leur colonel : « vous « pouvez compter sur nous à l'heure du danger parce « que nous sommes patriotes ; mais, en attendant, nous « affichons sur les murs que vous êtes un tyran, un « affameur, un garde-chiourme, un incapable et peut-« être bien un traître ? » Eh bien, Messieurs, l'indiscipline en temps de paix, c'est la déroute en temps de guerre.

Mais j'ai hâte de reposer mon esprit de ces idées de dénigrement et de haine et de vous proposer une formule qui en est la négation absolue :

Messieurs, **pour bien conduire les hommes, la première condition est de les aimer.** Les bons chefs font les bons employés et, d'ailleurs, la réciproque est vraie. Montrez à vos subordonnés que vous vous intéressez à eux, à leurs familles, à tout ce qui peut leur arriver d'heureux ou de malheureux : qu'ils aient facilement accès auprès de vous : s'ils ont momentanément besoin du concours de la Compagnie, signalez-nous leur situation, ce concours ne leur manquera pas. Conseillez-les discrètement et sans inquisition. Si vous apercevez quelque agent sur la funeste pente du cabaret, par exemple, montrez-lui que les dépenses inutiles du cabaret frustrent la femme et les enfants d'une partie importante du salaire qui leur revient : que l'alcool est

le grand ennemi : qu'il ruine à coup sûr et à bref délai la santé, la dignité et la vie de l'individu, et compromet la sécurité du pays par l'abrutissement et la diminution de la population ! Montrez enfin que la bienveillance est compatible avec la discipline, que nous avons le devoir de faire respecter.

Après ce trop long entretien, je reviens avec un vif plaisir à votre œuvre de sagesse, de prévoyance et de moralité à laquelle nous applaudissons. Dans votre milieu honnête, reconnaissez que notre Compagnie n'est pas sans nous rendre à tous des services très appréciables en échange de ceux que nous lui devons. Consolidez en conséquence les liens de confiance et d'estime réciproque qui doivent unir les chefs et les subordonnés.

Conservez le culte de votre belle devise : **Travail, Honneur, Probité.**

C'est par ces vertus, auxquelles vous joignez celles de l'épargne et de la solidarité que vous vous élèverez dans l'échelle sociale, et c'est par elles seulement.

En remerciant votre Président de l'aimable invitation qu'il m'a adressée en votre nom, en remerciant les membres honoraires qui se sont joints à vous, je bois sincèrement à la prospérité de votre grande Association et en particulier de la section de Reims.



6626 Imp. Maulde, Doumenc et Cie, 144, rue de Rivoli, Paris B 6626